



# Maison d'Arrêt de Béthune

## Comité Technique

du 06 décembre 2017

Ce mercredi 06 décembre s'est tenu le dernier comité technique de l'établissement avec à l'ordre du jour l'organisation des services, le service des fêtes de fin d'année, les travaux en cours et à venir, le plan local de formation, le cahier hygiène et de sécurité.

**Avant d'aborder ce comité technique, le Chef d'établissement a tenu à adresser ses félicitations envers les personnels pour leur présence et leur professionnalisme.**

**Point RH / Organisation des services** : En ce qui concerne les personnels de surveillance, on note un départ à la retraite en Avril 2018. La CAP de mobilité, qui doit se tenir du 26 février au 09 mars 2018, offre deux postes de surveillants pour la MA Béthune.

En ce qui concerne le personnel d'encadrement, on note le départ du major de la section A, qui a obtenu en 2017, le tableau d'avancement de lieutenant et est parti sur le CP Annoeullin ainsi que le départ à la retraite des deux premiers surveillants de la section B au mois d'Avril 2018.

Monsieur Verpraet, premier surveillant de roulement, après avoir candidaté au poste d'adjoint de la section A, a été retenu et a pris ses fonctions sur la section A, le 04 décembre dernier.

On note également qu'il manque un poste d'officier au sein de l'établissement.

**Force Ouvrière** a relevé le problème qui va se présenter dès Avril 2018 avec le départ des deux premiers surveillants de la section B. A ce jour, l'option retenue par la direction locale est que Mr Verpraet, adjoint du bâtiment A passera responsable de la section B.

**Force Ouvrière** a, sur ce point, évoqué la complexité de cette gestion car quand le responsable de la section A ou B sera en congés ou autres, le seul responsable devra gérer les deux sections avec toutes les tâches administratives, tous les changements de cellule, tous les problèmes inhérents aux deux sections en plus de la gestion du service parloir. **Force Ouvrière** a soulevé le problème en cas d'absence des deux responsables des sections A et B. Qui va gérer les deux sections ????

A ce propos et à juste titre, **Force Ouvrière** et seule **Force Ouvrière** a demandé au Chef d'Etablissement, que les bureaux des gradés de section soient installés en section et non plus en dehors de la détention comme c'est le cas aujourd'hui. Cela permettrait une présence auprès des personnels qui le demandent depuis des mois et qui se plaignent que les gradés de section ne soient pas plus présents à leurs côtés afin de gérer et de régler certains problèmes. Un coup de téléphone ou un courrier au gradé ne permet pas toujours de régler les problèmes, seulement de mettre davantage le personnel en situation de conflit avec la population pénale. **Force Ouvrière** a réitéré sa demande de voir les gradés de section présents en section. Le chef d'établissement va prendre le temps de réflexion sur ce sujet important aux yeux des personnels. **Force Ouvrière** suivra de près ce dossier !!!

**En soi, l'année 2018, s'annonce d'ores et déjà plus que compliquée en termes d'encadrement !!!**

**Le syndicat local Force Ouvrière** a demandé au Chef d'établissement où en est la note du Directeur Interrégional concernant le pointage en sortie de service de nuit avec un delta de cinq minutes. Petit rappel : **Force Ouvrière** avait saisi le Chef d'établissement pour le problème de pointage après 07h du matin.

A ce jour, la note n'est toujours pas parue. Les gradés de roulement ont pour consigne de faire remonter à l'OMAP tout dépassement de temps après 7h du matin afin que les personnels se voient comptabilisés leur temps de travail.

Un appel d'offres pour l'OMAP pourrait voir le jour si l'effectif en personnel est suffisant, ce qui permettrait à Monsieur Leriche de récupérer à plein temps son poste à l'infra.

La Maison d'Arrêt de Béthune devrait, tout au long de l'année 2018, voir l'arrivée d'élèves en stage découverte ainsi que de stages de mise en situation.

**Service de fin d'année :** **Force Ouvrière** est intervenu auprès de l'OMAP lors de la dernière semaine du mois d'Août afin que les personnels puissent se voir remettre leur feuille de vœux le 01 septembre. D'un commun accord avec l'OMAP, il avait été décidé que les agents auraient jusqu'au 30 septembre pour remettre leurs vœux avec un planning affiché vers le 10 novembre. Le planning sorti en fonction des vœux des agents est plus que satisfaisant car les personnels se voient attribuer 5 à 6 jours de repos lors des fêtes. Les postes fixes qui le souhaitent se voient attribuer une semaine de congés pour les fêtes. Pour 2018, le service des fêtes devrait être planifié avant pour permettre aux agents de s'organiser pour les fêtes.

**Les travaux en cours et à venir :** les travaux de chauffage sont en cours depuis septembre dernier. Les travaux en détention ont commencé depuis quelques semaines et devraient encore durer 5 mois.

Une partie de la chaufferie va également faire l'objet de travaux et sera en partie changée.

La vidéosurveillance devrait démarrer au second trimestre 2018, un chantier qui durerait 8 mois environ avec des travaux d'ergonomie des postes rond-point et porte d'entrée principale.

**Force Ouvrière** a dénoncé au Chef d'établissement le fait que depuis le début des travaux en détention, l'agent d'étage où les travaux s'effectuent soit utilisé pour les extractions médicales planifiées ou autres missions alors qu'il nous avait été indiqué que cet agent serait dispo travaux et resterait sur son bâtiment en venant en renfort des deux autres collègues de la section. **Force Ouvrière a exigé que cet agent soit maintenu dispo travaux et a obtenu pleinement satisfaction sur ce point par le Chef d'établissement qui a redonné des consignes claires à l'omap.**

Une climatisation réversible va être posée au niveau de la porte d'entrée.

Le poste de vidéosurveillance va être installé près du bureau de l'infra. **Force Ouvrière** a demandé la possibilité de voir ce poste de journée couplé avec un autre poste de journée car pour un agent passer 8 heures devant des écrans de vidéo est a fortiori signe de décrochage. On ne peut pas jouer avec la sécurité des personnels et avec la sécurité de l'établissement.

**Le plan local de formation 2018 :** chaque équipe de roulement bénéficiera d'une semaine de formation (Tir, technique de menottage et d'intervention, prévention des suicides, incendie, journée de cohésion au Parc d'Ohlain lors de la dernière journée de formation).

**Hygiène et Sécurité :** à compter du 02 janvier 2018, une société privée sera en charge de nettoyer les postes de sécurité comme les zones administratives ainsi que l'ucsa.

**Force Ouvrière** a de nouveau pointé du doigt l'insalubrité des toilettes des sections A et B qui sont dans un état de saleté déplorable. **Force Ouvrière** avait déjà signalé ces problèmes d'hygiène à l'ancienne direction locale ainsi que sur le registre hygiène et sécurité de l'établissement. **Force Ouvrière** a demandé que des travaux soient effectués afin que les personnels retrouvent des conditions d'hygiène décentes au sein de leur lieu de travail. **Force Ouvrière** a aussi pointé du doigt le fait que les personnels n'aient pas le moyen de se laver les mains car il n'y a quasiment jamais de savon ni de serviettes en papier pour se sécher les mains. **Force Ouvrière** a demandé le retrait des serviettes en coton qui sont des nids à microbes.

Le chef d'établissement n'était pas au courant de ces dysfonctionnements et s'est engagé à se rendre sur place pour constater et à engager les travaux nécessaires. Celui-ci s'est d'ores et déjà engagé à la pose de sèches serviettes électriques et à la pose de distributeurs de savons liquides pour le premier trimestre 2018.

**Force Ouvrière** vous rappelle que le cahier hygiène et sécurité est à votre disposition près du greffe afin de signaler tout problème lié à l'hygiène et/ou à la sécurité.

**Questions diverses** : **Force Ouvrière** a redemandé au Chef d'établissement à quand le changement du parc Motorola et API. A ce jour, aucune date ne nous a été donnée alors que celui-ci doit faire l'objet d'un changement à neuf en 2018. L'état des Motorola met les agents devant des problèmes d'insécurité permanents avec des non déclenchements d'alarme comme ce fût le cas à plusieurs reprises cette année. Que dire quand les batteries sont hors d'usage au bout d'une heure de service ? Comment fait l'agent pour déclencher l'alarme en cas d'agression ou en cas d'incident à l'étage ?? **Force Ouvrière** ne peut que constater qu'aucun essai alarme ne soit effectué régulièrement. En tout état de cause, les personnels sont en danger.

***Pour Force Ouvrière, la notion de danger grave et imminent ne peut être que constaté et avéré.***

**Les DECT** : **Force Ouvrière** a de nouveau dénoncé au Chef d'établissement (comme il lui avait signalé lors d'une entrevue en Août dernier) et à plusieurs reprises depuis, que les téléphones sont hors d'usage. Ceux-ci devraient aussi faire l'objet d'un changement à neuf en 2018 avec la création de lignes et d'un remplacement des bornes.

**Congés 2018** : **Force Ouvrière** a énoncé au Chef d'établissement la problématique de la première période estivale pour les équipes de roulement qui démarre du 21 mai au 10 juin 2018. Le Chef d'établissement nous rejoint dans cette thématique (cette période est tout sauf une période estivale). Il n'est pas contre le retrait de cette période et il est prêt à étudier toute proposition de service qui lui sera faite. **Force Ouvrière** présentera dans les semaines à venir au Chef d'établissement un projet pour les vacances estivales. Si celui-ci pourrait être tenu pour 2018 ou 2019, **Force Ouvrière** a demandé au Chef d'établissement que les personnels de roulement soient concertés avant toute validation en comité technique d'établissement.

Le Chef d'établissement est plus favorable aux binômes pour les collègues postes fixes que les trinômes car il a été constaté quelques dysfonctionnements cette année au niveau des périodes de congés. Un prévisionnel va être demandé aux collègues afin de visualiser les congés sur l'année dans le but d'éviter tout problème en 2018.

**Fouilles sectorielles** : **Force Ouvrière** a redemandé au Chef d'établissement que des opérations de fouilles sectorielles avec renfort d'une équipe ERIS soient programmées ainsi que des opérations anti-drogue au niveau des parloirs en concertation avec le parquet et nos collègues de la Police Nationale.

**Colis de Noël** : Afin d'éviter tout problème dans la distribution des colis de Noël comme en 2016, des directives ont été prises. Les détenus ayant des permis de visite pourront se faire remettre un colis uniquement leur jour de parloir, les détenus n'ayant pas de permis de visite pourront bénéficier d'un colis uniquement en provenance de la Croix Rouge.

**Force Ouvrière** sera vigilant quant à l'application de ces directives.

**Local syndical** : le syndicat local **Force Ouvrière** a demandé à ce que les bureaux syndicaux retrouvent leur place au sein de l'établissement en place et lieu de la salle située près de la salle formation ce qui permettrait comme l'a démontré **Force Ouvrière** que le pôle formation ait une vraie salle de formation pour les personnels avec juste à côté la salle permettant les séances de technique d'intervention. Le Chef d'établissement s'y montre favorable et une visite des locaux au niveau du sous-sol près des vestiaires pour la création des bureaux syndicaux se fera dans les prochaines semaines, tout comme la réhabilitation des vestiaires hommes et femmes avec la création de douches pour les personnels, projet que **Force Ouvrière** soutient et apportera son concours pour améliorer les conditions de travail des personnels.

**Postes fixes** : **Force Ouvrière** a fait constater que certains dysfonctionnements avaient eu lieu en 2017 à certaines périodes de l'année notamment lors des vacances scolaires. Le Chef d'établissement a pris conscience du problème et devrait revoir le binôme afin que les mêmes erreurs ne refassent plus surface en 2018.

**Service Technique** : Le Chef d'établissement a annoncé que Monsieur Mianne, actuellement au greffe, retrouverait ses fonctions au service technique avec la création d'un poste détenu auxiliaire technique pour pallier aux réparations du quotidien.

**Changements de cellule** : **Le syndicat local Force Ouvrière** a fait remarquer les nombreux et incessants changements de cellule pour contempler la population pénale. **Force Ouvrière** a aussi fait constater que malgré la création d'un registre d'inventaires de cellule, il y a quelques mois, sur la section A, celui-ci ne bénéficie d'aucun suivi. Des travaux de rénovation de cellule ont lieu sur la section A, **Force Ouvrière** exige que des retenues au profit du Trésor public soient effectuées pour les détenus qui dégraderaient à nouveau les cellules et le mobilier.

Pour le bureau local Force Ouvrière,

Les membres siégeant en Comité Technique d'établissement,

**Thierry TURLURE, Eric JANKOWSKI.**